



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LAVALTRIE

## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

Le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre deux mille dix-sept de la Ville de Lavaltrie, sera déposé au conseil municipal, lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet deux mille dix-huit à 19 h 30, en la salle du conseil, sise au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie et ce, conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille dix-huit.

---

Madeleine Barbeau, OMA  
Greffière